



Charte : Réseau citoyenneté, laïcité et égalité

Cette charte n'est pas un document contractuel. Elle atteste d'un engagement moral et d'une adhésion de chacun aux valeurs constitutives et aux orientations du réseau citoyenneté, laïcité et égalité. Elle a pour objet de définir **les principes généraux** du fonctionnement du réseau.

Les engagements formulés dans cette charte constituent des principes partagés par tous les membres du réseau. Cette charte s'applique à toute personne amenée à participer au réseau.

Article 1 - Le réseau « laïcité-citoyenneté-égalité » : des objectifs

Le projet départemental de soutien aux professionnels de l'éducation autour de la « citoyenneté, laïcité et égalité », pour mieux vivre ensemble dans les espaces éducatifs initié par la DDCSPP, la PJJ, les Francas et la Ligue de l'enseignement a pour objectifs :

- Se former et actualiser ses connaissances
- Se questionner et échanger sur les situations rencontrées
- Répondre aux situations par la production et la mutualisation d'outils.

Article 2 - Travailler en réseau

Le réseau se donne trois objectifs opérationnels liés sous forme de cycle thématique :

- **COMPRENDRE** : en approfondissant les thématiques avec des compétences spécifiques (par des prestataires extérieurs ou des compétences internes au réseau)
- **DEBATTRE** : en échangeant sur les pratiques professionnelles et les expériences lors des réunions des groupes de travail
- **AGIR** : en construisant ensemble : cela signifie se déplacer sur site, pour expérimenter la mise en œuvre d'un outil d'animation adapté aux publics.

S'inscrire et s'impliquer dans ce réseau permettra d'apporter des réponses adaptées pour un accueil éducatif et un fonctionnement de qualité afin de :

- Continuer à développer les connaissances sur les thématiques de laïcité, de citoyenneté et d'égalité
- S'interroger sur les représentations et les pratiques inscrites dans le projet éducatif.
- Réfléchir sur sa posture éducative et les enjeux quotidiens du vivre ensemble
- Construire des outils d'animation impliquant les équipes, d'une part, et les publics, d'autre part.

Le réseau décide de travailler par cycle thématique comportant trois temps :

- un temps théorique et pratique
- une présentation d'outil sur site
- une évaluation

Article 3 - Rôle et engagement des membres du réseau

L'action de ce réseau a **une dimension collective et horizontale** : c'est-à-dire qu'elle résulte du travail de tous les acteurs de terrain qui souhaitent participer au cycle thématique du réseau. S'inscrire dans ce réseau engage à :

- être un interlocuteur local du réseau
- mettre ses compétences au service du réseau et participer à l'ensemble du programme du réseau
- expérimenter les outils d'animation (dans la structure et en équipe), participer à leur évolution et à leur communication
- faire preuve d'assiduité par cycle thématique (une inscription à un cycle vaut pour les 2 ou 2,5 ou 3 jours du cycle)
- ne pas porter de jugement,
- respecter la confidentialité des informations.

Article 4 - Statut de membre du réseau et communication sur le réseau

- La personne qui s'inscrit à un cycle de formation est mandatée par sa structure d'origine. Cependant, elle est membre du réseau à titre individuel. Elle doit, au préalable, organiser avec sa hiérarchie, les modalités de communication ou de travail avec les équipes de la structure à la suite de sa participation au cycle de formation.
- Communication du réseau : au 13 septembre, le réseau n'a pas encore fait l'objet d'une communication publique ou d'un lancement officiel. Il est décidé que ce temps pourra être organisé à l'occasion de la fin du premier cycle de formation, en décembre par exemple.

Je soussigné :

Structure :

Qualité :

participe au réseau « Laïcité, citoyenneté, égalité : comprendre, débattre, agir », réseau de soutien sur les pratiques et les postures professionnelles dans les espaces éducatifs lorsque je m'inscris à un cycle de formation, je m'engage à suivre l'intégralité du cycle (de 2 à 2,5 ou 3 jours selon le cycle).

Signature